



Organisation de la rentrée 2024-2025

Rentrée Collège

Jeudi 29 Août 2023 : CÔTÉ RUE DU COMMANDANT FOUCAUD

- 8 h 20 : 6^{ème}
- 13 h 30 : 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Parents et élèves seront accueillis auparavant par les équipes pédagogiques et par l'Association des Parents d'Elèves (APEL).

Horaire pour l'année scolaire

MATIN	APRES- MIDI
6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
8H20 – 11h55	13h10- 16h45

→ Portail : **Sortie des externes à 11h55** rue du commandant Foucaud (côté collège)
Retour des externes à 13h05 rue du Commandant Foucaud (côté collège)

→ Les lundis, mardis et jeudis, une étude surveillée est organisée de **17h00 à 18h45** pour les collégiens et les **vendredis de 17H00 à 18H30** (forfait de 42,00 € par mois et 5,30 € l'unité) pour tous les niveaux.

Les parents doivent impérativement récupérer leurs enfants à 18h45 ou 18h30 le vendredi dernier délai...

Tout élève présent après 17H05 (sauf ceux prenant le bus scolaire) est considéré comme restant en étude.

En ce qui concerne les élèves arrivant à partir de 7h30, la surveillance sera assurée de 7h30 à 8h15.

Consignes pour l'absence d'un élève

Les parents doivent prévenir la vie scolaire (au 05.45.78.14.03 ou par mail à viescolaire@sainte-marie-barbezieux.fr pour le collège de **l'absence de leur enfant avant 9 heures le matin et/ou 14 heures l'après- midi dès le premier jour de l'absence.**

Toute absence doit être justifiée au retour de l'élève par **un coupon d'absence** du carnet de correspondance qui sera remis à chaque élève à la rentrée.

Il ne faut pas se contenter de l'une ou l'autre des démarches, mais **faire systématiquement les deux** pour toute absence. Un certificat médical est obligatoire à partir de 3 jours consécutifs d'absence pour maladie.

Les absences prévues doivent être signalées par écrit à la vie scolaire ou à l'enseignante **au moins deux jours avant la date du rendez-vous.** **Toute absence non excusée fera l'objet d'un courrier.**

Si l'enfant est souffrant, il est préférable qu'il reste à la maison : l'école ne peut accueillir des enfants malades ou fiévreux et **ne prend pas en charge l'administration de médicaments**, sauf cas très exceptionnels signalés à la Directrice et accompagnés d'une ordonnance médicale.

Equitation Collège :

Le Lundi de 15h00 à 16h30 **12,00€ La séance, plus la licence FFE (25€ pour 2024)**

Livres et Fournitures :

Nous avons décidé d'acheter des ouvrages qui resteront en classe et les élèves auront des fichiers.

Les fournitures scolaires seront distribuées le jour de la rentrée, les parents doivent fournir le cartable, l'agenda et la trousse complète.

Le coût (détail ci-dessous) sera intégré à la facturation annuelle avec le paiement sur la mensualité d'Octobre. **Pour les élèves de sixième, il sera fourni avec les fournitures une calculatrice collège et les portes vues qui leur seront utiles durant toutes les années du Collège.**

Coût Fournitures : Sixième : 52 € - Cinquième : 52 € - Quatrième : 52 € - Troisième : 52 €

Coût Fichiers : Sixième : 30 € - Cinquième : 30 € - Quatrième : 30 € - Troisième : 30 €

Ouvres Littéraires : Sixième : 30€ - Cinquième : 30€ - Quatrième : 30€ - Troisième : 30€

Vêtements et Accessoires :

- ✓ Le port de l'uniforme **polo et sweat sont obligatoires** dans l'établissement avec un pantalon, un bermuda, une jupe.
- ✓ La tenue de sport de l'établissement est obligatoire et doit être mise dans un sac de sport, prévoir une gourde et un K-Way.
- ✓ Vêtements, cartables, tenues de sport...doivent **OBLIGATOIREMENT être marqués au nom de votre enfant.**

- ✓ Les pantalons de survêtement sont interdits dans l'établissement.
- ✓ La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée en cas de perte, de détérioration ou vol d'objets personnels. Il est interdit d'amener des objets tels que : **les bijoux, jeux électroniques, argent, téléphone, écouteurs connectés, console de jeux, montre connectée, tablettes mais aussi de la nourriture et des boissons.**



Les téléphones portables sont interdits dans l'établissement, ceux qui en possèdent doivent le **déposer obligatoirement** dans la boîte le matin et le récupérer le soir. Tout manquement au règlement, le portable sera confisqué **pendant 15 jours**. *L'établissement ne peut être tenu responsable des pertes et/ou dégradations.*

Prélèvements : (mensualité de septembre)

- Pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique, la première mensualité sera prélevée : **le 10 septembre 2024**.
- Pour toutes les autres familles, le règlement s'effectue par chèque **avant le 10 septembre 2024**.

Calendrier des vacances scolaires

TOUSSAINT : du Vendredi **18 Octobre 2024** au soir au Lundi **4 Novembre 2024** au matin.

NOEL : du **Jeudi 19 Décembre 2024** au soir au Lundi **6 Janvier 2025** au matin
(Le Vendredi 20 décembre est une journée pédagogique de l'ensemble du personnel SANS élèves)

HIVER : du Vendredi **21 Février 2025** au soir au Lundi **10 Mars 2025** au matin.

PRINTEMPS : du Vendredi **18 avril 2025** au soir au Lundi **5 Mai 2025** au matin.

FETE DE LA VICTOIRE 1945 : du Mercredi **7 mai 2025** midi au Lundi **12 mai 2025** au matin.

ASCENSION : du Mercredi **28 mai 2025** midi au Lundi **2 juin 2025** au matin.

FIN DES COURS : Vendredi **27 Juin 2025** pour l'école et le collège.

Assurances

L'établissement bénéficie d'un contrat privilégié avec les **Mutuelles St Christophe** ; celle-ci couvre l'assurance individuelle accident et toutes les activités extrascolaires et les dangers d'internet du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 (9,00 € pour l'année). Documentation ci-jointe.

Correspondances parents-enseignants

Le dialogue entre l'école, le collège et la famille est important. Aussi chaque enseignant se tient à votre disposition pour vous recevoir. Cependant, il est conseillé d'avoir pris un rendez-vous : il sera ainsi plus facile pour l'enseignant de se rendre disponible. Les cheffes d'établissement se tiennent à votre disposition sur rendez-vous, vous pouvez vous adresser au secrétariat pour l'obtenir.

Éducation et respect des autres

Nous souhaitons que les enfants vivent dans l'école en respectant les autres, le personnel de l'école, les voisins de l'école, les différents intervenants.

Cela passe notamment par le vocabulaire, les grossièretés, insultes et impolitesse sont bannies. « **Bonjour, pardon, merci, s'il vous plaît...** » sont des mots simples qui rendent toute chose plus agréable ! **Tout élève doit impérativement vouvoyer les adultes (surveillant, enseignant et personnel).**

La cour de récréation, que ce soit pendant les récréations ou les entrées et sorties de classe, doit rester un lieu de détente pour tous. **Cela implique d'adopter un esprit et une attitude excluant toute brutalité et agressivité.**

Le respect d'autrui passe par l'hygiène, la propreté pour soi-même et les autres. Sans oublier **les locaux**, plus particulièrement **les toilettes** pour prendre en considération le travail du personnel de l'ensemble scolaire.

L'école doit rester un lieu plein de vie, agréable à vivre, sans violence, pour tous.

L'école ne peut seule gérer tous les problèmes d'éducation. C'est également à la famille d'inculquer à ses enfants des valeurs morales, afin de mieux vivre en groupe.

Bonnes vacances à tous

Mme **COURIBAUT** (Directrice du Collège)